

La Gazette des retraité-es

Edito ...

« Grandir, mûrir, vieillir, mourir, le temps passe, c'est prédestiné, inévitable. Il n'y a qu'une solution pour que la vieillesse ne soit pas une parodie absurde de notre vie antérieure, c'est de continuer à poursuivre des fins qui donnent un sens à notre existence : le dévouement à des individus, à des groupes ou à des causes, le travail social, politique, intellectuel ou créatif. Dans la vieillesse, nous devons souhaiter avoir encore des passions assez fortes pour nous empêcher de nous replier sur nous-mêmes. La vie a de la valeur tant que nous en attribuons à la vie des autres, par l'amour, l'amitié, l'indignation, la compassion.»* Relire ces mots que nous délivrait Simone de Beauvoir en 1970 remplit d'optimisme et revigore en ces temps

incertains. Pourtant il reste encore beaucoup à faire pour le « bien vieillir » comme vous le lirez dans votre gazette. En attendant toujours la « grande loi sur le grand âge » promise depuis des années et les moyens qui vont avec !

* Ces propos de Simone de Beauvoir sont extraits de son essai de 1970 *La Vieillesse*, lu par Sylvia Bergé pour la collection audio «Écoutez lire» chez Gallimard et paru le 13 février 2025 .

Patrick Lâiné

Secrétaire de la Section Fédérale des Retraité.es de la Vienne

Important, à noter sur les agendas ...

Retraité.es accusé.es de tous les maux, mal traité.es et villipendé.es par le Gouvernement , le Medef et les médias complaisants réagissez et participez aux actions du printemps qui vient.

- ♦ **Le 8 mars 2025** pour la journée internationale des Droits des Femmes.

Voir le tract interprofessionnel pour le 8 mars

et l'appel spécifique du G9 "Des droits pour toutes, en activité ou retraité-es" en pages 6,7 et 8

- ♦ **Le Jeudi 20 Mars** : Le 24 janvier dernier, le G9 réuni décidait d'une journée d'action nationale « santé ». Cette journée s'inscrit dans le vote du PLFSS 2025 et dans un contexte d'attaques aggravées contre notre système de santé publique et la Sécurité sociale. La proposition était de manifester devant les Agences Régionales de Santé .

Les membres du G9 dans la Vienne CGT FSU FGR Solidaires vous invitent pour cette action nationale à se rassembler le Jeudi 20 Mars

à 15h à Poitiers Parc des expos (coté Vitalis)

pour, après une prise de parole, marcher vers l'ARS (4 Rue Micheline Ostermeyer).

Un **rassemblement aura lieu à 10h30 à Châtelleraut**

près du Kiosque de la Mairie.

« Du bien vieillir », la loi bien mal nommée

La « grande loi sur le grand âge » réclamée depuis des années, promise à répétition n'est toujours pas écrite ! A ce jour 28 milliards d'euros de dépenses publiques sont consacrés à la dépendance, le HCFEA (1) estimait en 2021 qu'il faudrait 13 milliards de plus de besoin de financement en 2030 dont 7 pour les EHPAD !

Si la loi sur « le bien vieillir » de l'an dernier a apporté quelques avancées (sur le travail des intervenants), la question financière n'a pas eu les réponses escomptées !

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, un décret « discret » pour faire face aux grandes difficultés financières des EHPAD publics et associatifs, (66 % en 2023) indique que les EHPAD habilités à l'ASH (2) - totalement ou majoritairement - ont la possibilité « *d'opter pour un tarif hébergement libre pour les nouveaux et nouvelles résident.es non bénéficiaires de l'ASH, après en avoir simplement informé le Conseil Départemental.* »

Le décret fixe un écart maximum de 35 % ! Ainsi donc ce sont les résident-es (et leurs familles) qui sont censés « sauver » les EHPAD avec des augmentations de tarifs qui peuvent aller jusqu'à 35 % . Ouf ! Ce n'est pas 50 ou 75 % !

Cette mesure est scandaleuse et irrecevable à l'examen des faits :

En EHPAD, moins de 20 % des résident-es bénéficient de l'ASH et près de 75 % ne peuvent pas assurer le tarif hébergement avec leurs seules pensions et doivent recourir à des sources de financement complémentaires (patrimoine – aides des enfants). Le non-recours à l'ASH s'expliquant notamment par l'obligation alimentaire et le remboursement sur succession.

L'augmentation des tarifs ne signifie pas que la qualité d'hébergement soit améliorée : les résident-es pourront payer plus cher pour une moins bonne qualité si la hausse des tarifs n'est utilisée que pour réduire les déficits des établissements.

Cela touchera les non bénéficiaires : les « basses » pensions qui sont éligibles à l'ASH et qui ne la demandent pas toujours , ainsi que les autres retraité-es, notamment celles et ceux dont la pension mensuelle est comprise entre 1 800



euros et 2 200 euros.

Ce décret qui vise à faire supporter les difficultés des EHPAD aux résident-es et à leurs familles, sans résoudre la situation des établissements et leurs problèmes structurels est inacceptable.

Il est en effet regrettable qu'aborder la question des dépenses de santé et d'accueil des aînés passe au second plan loin derrière « *la nécessaire augmentation de l'âge de départ à la retraite* » !

(1) Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

(2) ASH : Aide sociale à l'hébergement

L'ASH paie la différence entre le montant des frais d'hébergement facturés par l'établissement et ce que peut payer la personne âgée, voire ce que peuvent payer ses obligés alimentaires (enfants, gendres, belles-filles). Le département peut récupérer l'ASH versée, du vivant et au décès de la personne âgée.

Gérard Clément - Patrick Lainé

Planète Terre

Janvier-Février 2025

Bertrand Badie : La Paix doit être enseignée au même titre que n'importe quelle autre discipline dans les programmes de l'Education Nationale

Huit milliards d'Artistes



Naissance d'un Centre de santé : Solange raconte (*)

Au cours de la préparation de la conférence- débat sur la santé initiée par la Section Fédérale des Retraités FSU de la Vienne le modèle des Centres de Santé a émergé comme l'une des réponses possibles aux questions titres :

Quel accès aux soins pour quel système de santé ?

Et d'emblée, l'exemple de celui des Trois Cités à Poitiers s'est imposé à nous. Aujourd'hui, nous rencontrons Solange, qui a participé à sa naissance, pour l'interroger à propos de ce moment fondateur.

Solange nous attend dans son appartement des Trois Cités. Elle a rassemblé archives, café et macarons, preuve que le sujet est pris au sérieux ! Elle habite ce quartier de Poitiers depuis 36 ans, a enseigné au collège Ronsard jusqu'en 1994 après 29 ans d'exercice au collège de Chauvigny, Elle a alors découvert la dynamique historique de ce territoire grâce à son comité de quartier et à ses centres socio-culturels dont elle fut administratrice durant 20 ans. C'est dans ce cadre qu'elle a été témoin et accompagnatrice de la création d'un centre de santé qui a contribué à changer la conception de la notion de « soin » et améliorer l'accès aux soins des personnes les plus fragiles, une préoccupation construite aussi dans le cadre de son engagement syndical et mutualiste.

Solange : En 2006, l'agence immobilière SIPEA réalise un projet de rénovation de l'immeuble intergénérationnel des Trois Cités et le livre «clés en mains» aux habitants. Quelques-uns se révoltent contre la méthode et revendiquent d'être au cœur du processus des réflexions et des choix. Une association se crée, l'Espoir. J'étais alors administratrice nationale à la Fédération des centres sociaux et préparais le congrès de Lyon de 2013 dont le thème était « Le pouvoir d'agir des habitants » Naturellement j'ai soutenu le projet de centre de santé des Trois cités et participé, à mon niveau et avec tous les acteurs impliqués, à sa réalisation. Accompagner les énergies citoyennes mises en mouvement et ne pas faire « à la place de » mais « avec » !

Question : Tu parles de rénovation immobilière,

(*) Solange Bouchet professeure de mathématiques retraitée est toujours syndiquée au SNES Fsu, et a été très longtemps membre de la commission des retraité-es Fsu de la Vienne.



quel lien avec la santé ?

Solange : L'association L'espoir a élaboré un questionnaire qui englobait tous les aspects de la vie des habitants du quartier faisant surgir les attentes, les envies et les besoins de la population. La question de la santé est apparue en tête des préoccupations et s'est donc invitée dans le projet de rénovation.

Question : le système de soins était défaillant ?

Solange : l'offre de soins du quartier était jugée insuffisante à une époque où la population se renouvelait tout en s'appauvrissant, où la création de la CMU conduisait, paradoxalement, des médecins à se détourner de certains patients. Mais ce qui est remarquable dans la lutte engagée, c'est d'avoir voulu inscrire le soin dans une vision plus globale de la santé qui ne fasse pas

(Suite de la page 3)

d'impasse sur les conditions de la vie (logement, pouvoir d'achat, alimentation, scolarité...) et développe des actions de prévention et de soins de suite.

Question : Et puis tu t'es engagée plus spécifiquement dans la création du centre de santé

Solange : Je me suis effectivement investie dans ce beau projet et j'ai milité au sein du conseil d'administration du centre de santé. J'ai côtoyé des gens formidables, profondément convaincus du bien-fondé des services publics pour doter les quartiers de structures ouvertes et accessibles à toutes et tous. Il y a un rapport sociologique, individuel à la santé, parfois de méfiance voire de défiance envers les services publics qu'il faut infléchir pour éviter le risque de fracturation sociale.

Question : Tu sembles fière de cette réalisation

Solange : Je suis surtout admirative de l'engagement dont des citoyens et des citoyennes ont fait preuve pour dessiner un espace de vie commun, solidaire et humain. Je souhaite un bel avenir à cette réalisation qui reste une inspiration forte pour ceux et celles qui sont convaincu-es que le « pouvoir d'agir » des habitants peut conduire à des réalisations de grande portée.

Entretien avec Solange Bouchet, réalisé par Gérard Clément et Jacques Lecoffre



Initiative santé

Les questions de santé préoccupent tout le monde, les retraité-es en tout premier lieu.

La PSC (Protection Sociale Complémentaire, voir les précédentes Gazettes), les restes à charge qui augmentent, les dépassements d'honoraires, la désertification médicale qui touche nombre de secteurs géographiques, les délais pour obtenir un rendez-vous, la prise en charge de la perte d'autonomie, etc... Toutes ces difficultés, questions complexes ont poussé un groupe issu de l'intersyndicale de retraité-es de la Vienne (Fsu, Fgr-Fp, Cgt, Fo) et leurs représentants au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) à prendre une initiative conjointe sur ce vaste sujet de la Santé sous la forme d'une demi-journée de réflexion-propositions.

Point d'étape de ce projet

Concernant les retraité-es en premier lieu, cette demi-journée prévue en mai s'adresse à eux/elles mais sera ouverte à tous, probablement dans une commune de la couronne poitevine pour être centrale et faciliter le stationnement.

Le thème arrêté est : « Quel accès aux soins dans

quel système de santé ? »

D'ici le mois de mai, des rencontres avec des personnels ciblés sont programmées : citoyens particulièrement concernés par les Centres de Santé (à ne pas confondre avec Maisons de Santé) dont le développement pourrait constituer une piste d'amélioration, des personnels travaillant dans le domaine (infirmiers, médecins), des institutionnels (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental). L'objectif de ces rencontres est de nous aider à préparer cette initiative, de recueillir des témoignages et des avis différents.

Deux tables rondes seraient au programme : une « locale » sur les Centres de Santé, une autre plus régionale avec les décideurs. Le tout étant introduit ou conclu par une personnalité nationale (Christian PRUDHOMME, médecin urgentiste dans le 93 est pressenti).

Le travail intersyndical mené depuis 10 ans au sein du Groupe national des neuf (G9) décliné dans la Vienne, avec le souci constant de recherche de l'unité, permettra-t-il la concrétisation de ce projet ?

Nous y travaillons.

à suivre...

Pierre Vallat

Qu'est-ce qui ne va pas dans ce monde ? La force, la guerre et la paix mais pas maintenant !

Deux organismes méritent attention ; il s'agit de deux instituts scandinaves de recherche sur la paix : le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) et le PRIO (Peace Research Institute of Oslo).

Ils sont réputés pour leurs travaux, complets, documentés, précis avec un objectif indiqué dans leur titre : la paix.

L'un étudie plus spécifiquement les armements et les dépenses consacrées à la défense, l'autre s'intéresse aux conflits, aux morts et aux blessés, aux populations déplacées.

Le **SIPRI** (1) suit l'évolution des dépenses militaires dans le monde et offre une source de données sans pareille, ainsi en avril 2024 dans son dernier rapport il estimait le total des dépenses militaires mondiales à **2 443 milliards de dollars (Mds) en 2023**, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022. Il s'agissait là de la plus forte augmentation depuis 2009 ! Les États-Unis avec 916 Mds, la Chine 296, la Russie 110 et l'Union Européenne 310 totalisaient plus de 65 % de ces dépenses.

En quatre ans, les dépenses de défense de l'UE ont augmenté de plus de 30 %. En 2024, elles ont atteint quelques **326 milliards d'euros**, soit environ 2 % du PIB. Et si l'on en croit les perspectives elles devraient encore augmenter de plus de **100 milliards d'euros d'ici à 2027 !**

Cela fait frémir surtout quand Trump conseille aux Européens de « passer » à 5 % du PIB ! Hallucinant !

Le **PRIO** (2) l'an dernier, a enregistré **59 conflits dans le monde**, dont 28 en Afrique, 92 états étaient concernés ! L'actualité nous en fait « vivre » quelques uns : Ukraine, Moyen Orient mais dans de nombreuses régions du monde rien ne va plus. Triste constat pour la Paix, comme si la force se substituait à la diplomatie, comme si la politique du monde dysfonctionnait et que l'ONU ne jouait plus qu'un rôle mineur, sans parler du Droit international que de plus en plus d'états bafouent contre les valeurs élémentaires d'humani-

té ? Et surtout quand les grandes puissances s'arrogent tous les droits au risque de faire exploser le Monde! Tout cela rend l'avenir plus qu'incertain.

Patrick Lainé

(1) https://www.sipri.org/sites/default/files/MILEX%20Press%20Release%20FRE_0.pdf

(2) https://www-prio-org.translate.goog/?x_tr_sl=en&x_tr_tl=fr&x_tr_hl=fr&x_tr_pto=sc

Le chiffre : + 1,4 million

L'Observatoire des inégalités dans son rapport de décembre dernier indiquait l'évolution du nombre de pauvres en France entre 2002 et 2022. Ainsi **5,1 millions** de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2022 soit 8,1 % de la population. Certes ce qui reste du modèle social et les ONG bien connues amortissent le choc des crises et empêchent les plus déshérités de sombrer, mais le nombre de pauvres augmente régulièrement depuis vingt ans. Ce qui est rassurant c'est que le nombre de milliardaires aussi !

Pour aller plus loin :

<https://inegalites.fr/L-essentiel-du-Rapport-sur-la-pauvrete-en-France-edition-2024-2025>



Vivre longtemps et en bonne santé

Les données d'Eurostat(*) montrent en effet que dans l'Union européenne comme dans de nombreuses régions du Monde, l'espérance de vie à la naissance est en hausse : les femmes ont en moyenne une espérance de vie de 84,2 ans et les hommes 79 ans. En France elle est de 85,6 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes mais c'est l'espérance de vie en bonne santé qui importe et dans le classement « EVBS » la France se place en 9^e position chez les femmes (65,2 ans) et la 10^e place chez les hommes (63,7 ans).

On comprend alors que l'allongement de l'âge de départ à la retraite à 64 ans ne laisse plus vraiment le temps d'une retraite en bonne santé ; que dire alors de ceux qui veulent encore la repousser à plus tard ? A noter également la baisse historique de l'espérance de vie aux États-Unis où Covid, pro-

duits opiacés, mal bouffe et ... criminalité en sont responsables ; c'est d'autant plus inquiétant que le secteur de la santé américain nécessite 18 % du PIB (12 en France) ! Quand on sait que la protection sociale générale de la population est inexistante et que ce sont des sociétés d'assurances qui gèrent la santé avec des coûts exorbitants, on ne peut que réfléchir à ce que serait l'introduction de ce type de gestion ultra libéral dans notre système de santé. En cette année des 80 bougies de notre Sécu, la méditation s'impose !

<https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-12/ER1323EMB.pdf>

<https://www.touteurope.eu/societe/l-esperance-de-vie-en-europe/>



8 mars, journée internationale des droits des femmes Nous voulons enfin des actes !

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité dans nos entreprises et administrations.

L'égalité professionnelle s'inscrit dans un projet de société et nécessite une volonté à la fois politique et budgétaire. Les législations successives et la mise en place de l'index égalité pour tenter de corriger les écarts ne suffisent pas. Ce constat que nous posons, année après année est largement admis et pourtant il n'y a aucune réelle volonté du patronat et des gouvernements successifs pour appliquer et faire appliquer la Loi et aboutir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les chiffres sont têtus et illustrent ces inégalités au détriment des femmes :

- Elles perçoivent des salaires de 23.5 % en moyenne inférieurs à ceux des hommes (en prenant en compte les temps partiels) ;
- Elles occupent 42.6 % des emplois de cadre alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes,
- Elles représentent 57 % des Smicard-es
- Elles occupent près de 80 % des emplois à temps partiels dont beaucoup de temps partiels imposés ;
- Elles touchent des pensions de retraite de droits directs 38 % moins élevées en moyenne que celles de hommes ;
- Elles sont à la tête de 82 % des familles monoparentales

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

rentales ;

- Elles prennent 95 % des congés parentaux ;

Plafonds de verre, planchers collants, parois de verre sont autant de termes qui qualifient les carrières des femmes. Elles ont plus difficilement accès aux postes à responsabilité, elles sont plus nombreuses à être dans les bas salaires et à y rester, elles sont concentrées dans des métiers à prédominance féminine sous-valorisés et mal rémunérés.

Elles subissent aussi les carrières en accordéon qui les pénalisent sur leur rémunération durant leur vie active mais également sur leur pension de retraite. Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, le manque de structures publiques de la petite enfance, pénalisent quasi-exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales. Elles sont 30 % à réduire leur activité professionnelle à l'arrivée du 1er enfant.

Aujourd'hui, les métiers du soin et du lien sont en grande tension par manque d'effectifs et il manque plus de 200 000 places dans la petite enfance.

Malgré les scandales récents dans les crèches privées, aucune mesure solide n'a été annoncée pour renforcer le service public de la petite enfance alors même qu'il s'agit d'un facteur déterminant pour l'émancipation des femmes.

Majoritaires parmi les personnels de la Fonction publique et principales usagères, les femmes seront les premières impactées par les coupes sombres envisagées dans le budget pour les services publics. Si la mobilisation intersyndicale a permis de faire reculer le gouvernement sur son projet d'imposer 3 jours de carence, il n'a pas renoncé à celui de baisser à 90% la rémunération des agent.es en cas d'arrêt maladie.

Nous combattons cette injustice profonde qui pénalisera d'abord les femmes, leur rémunération et leur pouvoir d'achat.

Enfin, les moyens alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont encore très en deçà des besoins. La convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail et la recommandation 206 associée sont appliquée à minima par la France.

Pour toutes ces raisons, partout en France, le 8 mars 2025 est l'occasion de rappeler nos revendications afin d'obtenir :

- l'égalité salariale et de carrière entre les femmes

et les hommes

- la revalorisation des métiers à prédominance féminine
- la transposition ambitieuse de la directive européenne pour la transparence salariale et la révision en profondeur de l'index Egapro.
- l'abrogation de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans qui pénalise en premier lieu les femmes.
- des services publics de qualité répondant aux besoins notamment dans la petite enfance
- plus de moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les femmes ne veulent plus de paroles en l'air, elles veulent des actes !





8 mars 2025 ! Des droits pour toutes, en activité ou retraitées

Départs plus tardifs, retraites moins élevées, les femmes sont encore les premières touchées par la loi de 2023 et elles sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement à la retraite.

La gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie en activité amplifie les inégalités : les petits salaires conduisent à de petites pensions.

Les inégalités Femme/Homme sont répercutées dans les pensions de retraite, amplifiées par la sur-représentation des femmes dans le temps partiel, les emplois précaires, les salaires plus bas et les interruptions de carrière, notamment pour élever les enfants. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 28 %.

Il est significatif de constater que les femmes partent plus tard à la retraite et sont de plus en plus nombreuses à utiliser le dispositif « cumul emploi retraite ». Là encore, comme elles sont plus nombreuses à ne pas avoir de pension complète, elles ne peuvent pas bénéficier d'un complément de pension même si elles cotisent (rapport de la CNAV 2021).

Les « réformes » intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes, aux temps partiels plus nombreux (30 % des femmes contre 8 % des hommes). Elles sont aussi plus nombreuses dans les métiers du « soin et du lien », moins bien payés.

Certes, les droits familiaux et conjugaux permettent de réduire l'écart entre hommes et femmes, mais ils sont menacés. Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour les enfants nés après 2004. Et les effets de ce dispositif calamiteux sont à venir...La pension de réversion est aujourd'hui incontournable : en 2017, on comptait 4,4 millions de bénéficiaires de pension de réversion, dont 88 % sont des femmes. Pour 914 000 d'entre elles et eux, c'est l'unique pension. Il s'agit donc

d'améliorer les dispositifs existants pour toutes et tous en supprimant la condition de ressource, de durée de mariage.

Par ailleurs, 10 % de femmes de 60 ans et plus, sont concernées par les maltraitances conjugales et 12 % des victimes de féminicides ont plus de 70 ans. Ces violences contre les femmes âgées sont largement invisibilisées dans la société (rapport du HCFEA juillet 2024).

Les bonifications familiales et conjugales restent indispensables pour réduire les inégalités et il faut les améliorer, mais il faut aussi assurer aux femmes une augmentation des droits directs pour leur garantir les moyens d'existence nécessaires et leur indépendance.

Nos propositions, en amont, il faut :

Lutter effectivement contre les discriminations professionnelles.

Favoriser l'accès des femmes à tous les emplois.

Assurer effectivement l'égalité salariale et de carrière.

Développer des politiques publiques de mode d'accueil de la petite enfance.

L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite. Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

Il faut également revenir sur les régressions imposées aux hommes comme aux femmes par les différentes réformes et améliorer les droits pour toutes et tous en abrogeant la réforme 2023.

Toutes et tous, en activité ou en retraite, participons aux initiatives du 8 mars 2025.